

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 056/2025**

*Séance du 19 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la convocation :** 13/11/25

**Date d'affichage :**  
13/11/2025

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CAGGRANDE Hervé (*arrivée à 19h09*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice (*départ à 19h30*).

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | Publication ou notification |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 15                             | 13          | 11                                  |                             |

**Objet : DETR 2026 – Cabinet médical / Logements associés / Mairie**

Suite à l'approbation du lancement de projet « Construction d'un cabinet médical, des logements associés et restructuration de la mairie », faisant démarrer l'opération Aménagement du cœur de Bourg, la commune souhaite déposer un nouveau dossier DETR pour l'année 2026.

Le programme déposé sera le suivant : « *Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie* ».

Le coût de l'opération est le suivant : 1 486 306€ HT

La DETR déposée en 2025 ayant été refusée par l'état, un nouveau dossier est déposé au titre de la DETR 2026, modifiant les taux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Plan de financement                       |                      |                      |       |
|---|----------------------|----------------------|-------|
| Partenaires                               | Dépenses (HT)        | Recettes             | %     |
| Travaux                                   | 1 486 306.00€        |                      |       |
| Etat DETR                                 |                      | 520 207.10           | 35.00 |
| Conseil Départemental du Tarn             |                      | 297 261.20           | 20.00 |
| Fonds de concours                         |                      | 10 404.14            | 0.70  |
| Commune (loyers : 2 000€/mois sur 15 ans) |                      | 361 172.36           | 24.30 |
| Commune (autofinancement)                 |                      | 297 261.20           | 20.00 |
| <b>Total</b>                              | <b>1 486 306.00€</b> | <b>1 486 306.00€</b> |       |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025

Date de reception de l'AR: 28/11/2025

081-218102259-DE\_056\_2025-DE

A G E D I

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide le coût d'opération pour le projet « *Construction mairie* » et le plan de financement prévisionnel présenté

Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et du Département (déjà acquis par l'Agglomération au titre des Fonds de Concours).

**Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN RIVIERES



L'Adjoint au Maire

DON Daniel

